

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

## Compte rendu du Conseil Communautaire du Vendredi 20 décembre 2013 à 20h00

### Présents :

- Mme Edith GUEUGNEAU, Présidente, MM. Jean-Paul DRAPIER, Jean-René LANOIZELE, Hubert LOUIS, Mmes Yvette PACOT, Nadine LALLEMAND, **délégués titulaires de BOURBON LANCY**,
- MM. Guy LAVOCAT, Jean DESCHAMPS, **délégués titulaires de CHALMOUX**, Mme Alice GUEUGNAUD, déléguée suppléante
- M. François CHANDIOUX, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, Robert MERLIN **délégués titulaires de CRONAT**,
- Mme Edith PERRAUDIN, **déléguée titulaire de CUZY**,
- MM. Maurice FORET, Paul RAMEAU, **délégués titulaires de GILLY SUR LOIRE**
- M. Guillaume PAQUIER **délégué titulaire de GRURY**,
- MM. Daniel MICHAUD, Serge NIVOT, Gilbert VACHET **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- M. Bernard MORLET, M. Michel ROUSSELET **délégués titulaires de MALTAT**
- M. Bruno POUCHET **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Jean-Paul LARUE, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Michel DUCHASSIN, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- MM Jean DELIZE, Michel DELORME **délégués titulaires de SAINT AUBIN SUR LOIRE**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire de STE RADEGONDE**
- M. Patrick LHUILIER, **délégué titulaire de VITRY SUR LOIRE**, Mme Paulette LALOI-DEHOUX, déléguée suppléante

Secrétaire de séance : M. François CHANDIOUX

### Délégués ayant donné pouvoir :

- Mme Simone CLEMENT à M. Jean-Paul DRAPIER
- M. Pascal PAILHAREY à Mme Yvette PACOT

### Absents excusés:

- M. Patrick MARCAUD
- Mme Nathalie PAGNIER
- Mme Claudette GRIVIAUD

### Absents :

- M. Jean-Paul GABRIEL
- M. Jean-Paul GAUTHIER
- M. Denis BERTHOT

\*\*\*\*\*

## **I. Approbation du compte rendu de la séance du 28/11/2013**

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28/11/2013.

## **II. Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour**

La Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser l'ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1- Subvention association canoë kayak
- 2- Subvention téléthon
- 3- Avenant bail M. Gigon pour gratuité supplémentaire
- 4- Signature de la convention d'utilisation du quai de transfert de Gueugnon

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

### **III. Habitat**

#### **A. *Adhésion Habiter Mieux***

La Présidente rappelle que comme cela avait été expliqué lors du dernier conseil communautaire, le département de Saône et Loire s'est positionné favorablement concernant le dispositif Habiter Mieux.

Les statistiques de la Communauté de Communes entre Somme et Loire sont les suivantes :

Potentiel : 1 817 ménages PO (Propriétaires Occupants) et 1 065 logements locatifs (Propriétaires Bailleurs (PB)).

Les objectifs départementaux Habiter Mieux sur la Communauté de Communes pour la période 2014-2015 (qui seront reconduits pour 2016-2017) sont :

- 20 logements PO
- 3 PB

Les objectifs annuels sont en conséquence de 10 logements PO et 1 logement PB.

En conclusion, l'adhésion de la Communauté de Communes entre Somme et Loire au dispositif Habiter Mieux sur la période 2014-2017 en accord avec les objectifs départementaux engendrerait un coût financier de :

$$20*2*500 + 3*2*500 = 23\ 000\text{€}$$

La Présidente rappelle que : 4 dossiers « habiter mieux » ont été déposés depuis juillet

2 dossiers ont été déposés avant juillet

1 dossier sur lequel nous avons reçu la demande de subvention. Dossier sur Cressy

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion au dispositif « habiter mieux » pour la période 2014/2017 et définit l'accompagnement pour cette même période à 46 dossiers. Le montant de subvention attribuée par dossier sera de 500€*

Monsieur Louis informe le conseil que le SYDESL (syndicat départemental d'électrification de Saône et Loire) double son aide et attribuera des subventions à hauteur de 100 000€

Madame Gueugneau rappelle également la réunion du 16/12 avec les artisans et info énergie sur le thème de la rénovation énergétique.

### **IV. Affaires générales**

#### **A. *Modification tableau des effectifs avec créations de postes suite aux changements de grade du personnel***

La Présidente informe le Conseil Communautaire que suite au tableau proposé à la CAP du Centre de Gestion pour les avancements de grades, il convient de créer les postes correspondants. De même il a été proposé au conseil communautaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail des agents de collecte des ordures ménagères considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ils réaliseront en plus, en régie la collecte des cartons des professionnels.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction de ces éléments.

Transformation

- d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Augmentation de la durée de travail des 3 agents de collecte Om de 12h à 14h par semaine.

Pour information la Présidente rappelle que la Communauté de Communes compte :

22 agents représentant 14.96 ETP (tous statuts confondus : titulaires, Contractuels, CAE)

Répartition :

Direction : 1.5 ETP

Administratif : 3 ETP

Mission accueil : 1.5 ETP  
Social : 2 ETP  
Technique : 4.82 ETP + 2 CAE de 20h

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la transformation des postes comme indiqué ci-dessus ainsi que la modification du temps de travail du personnel de collecte OM.*

Monsieur DRAPIER tient à préciser pour la collecte cartons en régie, qu'il faudra être vigilant, surtout en période estivale à ce que les cartons ne restent pas sur le trottoir surtout le weekend. Il demande en cas de problème de collecte, de tout de suite prendre l'attache des services de la commune pour trouver une solution de collecte.

Madame GUEUGNEAU rappelle que pour tout problème nous procédons déjà ainsi avec la commune de Bourbon-Lancy.

⇒ Madame Nadine Lallemand arrive à la réunion.

## **B. APS Bâtiment du Champ de Foire**

Ce point avait été ajourné du dernier conseil communautaire. Lors de la commission travaux du 6 décembre, il a été demandé à l'architecte d'apporter des modifications au projet. Le projet modifié a été présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Rappel : La fabrique d'architecture a été retenue comme maître d'œuvre pour travailler sur ce dossier.

Ils ont travaillé sur le programme défini par l'ATD auquel nous avons demandé d'ajouter un élévateur qui desservira tous les niveaux afin de rendre le bâtiment entièrement accessible (coût de l'élévateur 35 000€).

L'APS présenté pour la tranche ferme + conditionnelle s'élève à 337 585.50€HT

Par rapport à ces phases nous avons obtenus des notifications de subventions :

DETR :	105 000€
PIIC 2012 :	20 437€
PIIC 2013 :	21 058€
Env parlementaire :	10 000€
TOTAL	156 495€

Nous avons également demandé à l'architecte de travailler sur les possibilités de créer une épicerie sociale à côté de notre bâtiment, car aujourd'hui la réglementation a évolué et impose que l'épicerie sociale soit dotée d'un point d'eau et de sanitaires. A ce jour notre épicerie est installée dans une annexe du château sarrien qui ne correspond pas aux normes demandées.

Coût d'une construction pour l'épicerie : 248 000€HT

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'APS des tranches fermes et conditionnelles  
ACCEPTE que l'épicerie sociale soit ajoutée au projet sur une nouvelle tranche  
AUTORISE la Présidente à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la partie épicerie et à SOLLICITER les subventions nécessaires au financement de l'investissement de cette épicerie.*

## **C. Très haut débit : prise de compétence aménagement numérique**

La Présidente rappelle que le département de Saône et Loire travaille sur le déploiement du très haut débit en 2 phases. Notre Communauté de Communes, d'après des critères fixés par le département, est éligible pour un déploiement dans la 1<sup>ère</sup> phase c'est-à-dire avant 2020.

Le déploiement se fera à l'échelle du bassin de vie et par plaques de 10 000 à 15 000 prises.

Les financements : CG 71 : 60 millions d'€  
Etat : 50 Millions d'€  
Région : 7.5 Millions d'€  
EPCI : 25 Millions d'€(150€par habitant)

Le Conseil Communautaire a été invité à se prononcer sur l'accord en faveur de ce déploiement sur la 1<sup>ère</sup> phase et sur la prise de compétence aménagement numérique.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la prise de compétence aménagement numérique par la Communauté de Communes.

Monsieur Lavocat tient à préciser qu'il serait souhaitable, afin de soulager financièrement la CC, que les communes participent au financement pour le très haut débit.

## **V. Finances**

Madame Gueugneau laisse la parole à Monsieur Vachet qui présente les sujets relatifs aux finances :

### **A. Subvention dispositif école et cinéma**

Depuis 2010, la Communauté de Communes verse aux écoles participant au dispositif école et cinéma une subvention. Il a été proposé au conseil communautaire de reconduire cette subvention dans les mêmes conditions qu'en 2012 : 1000€ pour les écoles du Canton de Bourbon-Lancy, 154.50€ pour l'école de Grury et 135€ pour Issy l'Évêque (pour ces 2 écoles la subvention représente 1/3 de leurs dépenses)

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la subvention telle qu'indiquée ci-dessus.

### **B. Décision modificative budget transports scolaires + budget principal**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

##### **Fonctionnement**

###### *Dépenses*

C/6248	Transports divers	-	20 000 €
C/6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-	29 400 €

##### **Fonctionnement**

###### *Recettes*

C/7477	Subvention budget principal	-	49 400 €
--------	-----------------------------	---	----------

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

##### **Fonctionnement**

###### *Dépenses*

C/657364	Subvention SPIC	-	49 400 €
----------	-----------------	---	----------

##### **Fonctionnement**

###### *Recettes*

C/70841	Mise à disposition de personnel	-	49 400 €
---------	---------------------------------	---	----------

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les deux décisions modificatives

### **C. Remboursement des frais de personnel entre Budgets**

Des écritures comptables doivent être réalisées entre budgets afin de répartir les charges de personnel. Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer sur cette répartition entre le budget principal et les budgets annexes :

Budget OM BLY vers BP : 57 589.33€

Budget SPANC vers BP : 37 000€

Budget OM Issy vers BP : 36 817.17€

Budget transports scolaires vers BP : 31 308.03€

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le remboursement des frais de personnel entre budgets*

### **D. Information sur l'état d'avancement du projet déchèterie et quai de transfert**

La Présidente informe le conseil communautaire que le dossier d'enregistrement réalisé par ANTEA a été déposé auprès de la Préfecture le 21 juin.

Le 5 juillet nous avons reçu un courrier de 4 pages d'observations.

Nous avons demandé à ANTEA de retravailler ce dossier. Nous avons reçu la version B papier le 17/12. Celle-ci a été transmise à la Préfecture.

Nous attendons maintenant le retour de la DREAL par rapport à ce dossier d'enregistrement. Dès que nous aurons la validation, les consultations pourront être lancées pour la déchèterie et pour le quai de transfert.

Nous souhaitons que les marchés de travaux soient notifiés aux entreprises avant la fin du mandat.

Madame Gueugneau tient au nom du Conseil Communautaire à remercier Monsieur Néant pour tout le travail effectué sur ce dossier.

### **E. Nomination directrice de régie transports scolaires**

La Présidente informe le Conseil Communautaire que Mme Marlène Reveret a réussi son examen de capacité professionnelle transport de personnes. De ce fait, il a été proposé au Conseil Communautaire de la nommer directrice de la régie transports scolaires.

Madame Gueugneau, au nom du Conseil Communautaire tient à lui adresser tous ses compliments.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, NOMME Marlène Reveret directrice de la régie transport scolaire.*

## **VI. Points supplémentaires**

### **A. Subvention association Canoë Kayak**

Proposition de verser au club Canoë Kayak une subvention de 300€ afin de le dédommager pour le temps passé à la remise en état du parcours.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement d'une subvention de 300€ au Club Canoe Kayak*

## **B. Subvention téléthon**

La Présidente rappelle au conseil communautaire que chaque année la Communauté de Communes participe à une action ou verse une subvention en faveur du téléthon. Elle propose que pour 2013 une subvention de 100€leur soit versée.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement d'une subvention de 100€ au profit du téléthon. PRECISE que cette subvention sera versée par le biais des classes en 0 de Bourbon-Lancy*

## **C. Avenant Bail GGN Formation**

La Présidente rappelle que le 10 octobre dernier le conseil a autorisé la signature d'un bail avec M. Gigon pour l'installation d'un centre de formation dans le bâtiment frisot. Il avait été décidé de lui accorder une gratuité jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en contre partie de la réalisation de travaux de mise en conformité.

Information : en juillet dernier nous avons missionné Véritas pour un diagnostic accessibilité et sécurité du bâtiment. Ce diagnostic vient seulement d'être réalisé.

L'activité dispensée par Monsieur Gigon relève des ERP. Les contraintes en termes de sécurité et d'accessibilité sont importantes.

Nous avons missionné Mme Kneiper pour réaliser les missions suivantes :

- relevé de l'existant
- Mission de base de maîtrise d'œuvre avec dépôt d'un permis de construire comprenant changement d'affectation d'une partie du bâtiment pour accueil d'un ERP et mise aux normes du bâtiment.

Le délai d'instruction du dossier et la réalisation des travaux sont évalués à 6 mois.

Monsieur Gigon est d'accord avec ce délai. Pendant ce temps il délivre les formations directement dans les entreprises.

⇒ Proposition au conseil de prolonger la gratuité de 6 mois

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'extension de la gratuité à Monsieur GIGON pour 6 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014*

## **D. Convention utilisation quai de transfert CCPG**

Comme chaque année le conseil communautaire doit autoriser la Présidente à signer la Convention d'utilisation du quai de transfert de Gueugnon pour l'accueil des OMR du Canton d'Issy l'Evêque.

⇒ Modification par rapport à 2013 : augmentation du tarif.

Pour la part fonctionnement 7.14€ la tonne (s'appliquant à 50% du tonnage) au lieu de 7€en 2013

Pour la part investissement 2.24€la tonne (s'appliquant à la totalité du tonnage) au lieu de 2,20€en 2013

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer la convention d'utilisation du quai de transfert avec la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon*

# **VII. Questions diverses**

## **A. Intervention de Paul Rameau par rapport à la réunion SMEVOM sur la redevance Incitative**

Madame Gueugneau laisse la parole à Messieurs Rameau et Rousselet qui font un compte rendu de la réunion SMEVOM sur la redevance incitative. Un compte rendu de cette réunion accompagné des documents de présentation seront envoyés ultérieurement à tous les élus.

## **B. Scot :**

**Dates de l'enquête publique : du 20 janvier au 21 février 2014.**

<b>Lieu des permanences</b>	<b>dates</b>	<b>horaires</b>	<b>adresse</b>
<b>Bourbon Lancy Communauté de Communes Entre Somme et Loire</b>	<b>21/02/2014</b>	9h-12h	Place du Champ de Foire 71140 BOURBON LANCY
<b>Issy l'Evêque  Permanence de la Communauté de communes Entre Somme et Loire- Mairie d'Issy l'Evêque</b>	<b>10/02/2014</b>	9h-12h	6 rue des fossés 71760 ISSY L'EVEQUE

## **C. Informations diverses**

### **a) Vœux**

La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes se déroulera le vendredi 24 janvier à 19h à la Salle Polyvalente d'Issy l'Evêque

### **b) Visite de l'assemblée nationale**

Comme évoqué lors du dernier conseil, une visite de l'assemblée nationale est proposée par Mme Gueugneau. Elle se déroulera le 4 février 2014 à 17h40.

### **c) Salon Utrecht**

La Présidente informe le conseil que chaque année se déroule à Utrecht, aux Pays Bas, un salon qui permet aux Néerlandais de découvrir les territoires engagés dans l'accueil de nouveaux arrivants.

La Présidente propose au Conseil que les chargées de mission soient présentes à ce salon.

**La Séance a été levée à 22h00**

**La Présidente,**  
**E. GUEUGNEAU**

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Entre Somme et Loire on the left, which features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'ENTRE SOMME ET LOIRE'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.